



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

PFC SLM : ACCORD OTT / ASF SIGNÉ UNE SIGNATURE CFDT UTILE, DES AVANCÉES CONCRÈTES POUR TOUS LES AGENTS !

Grâce à la mobilisation et à la ténacité de vos représentants CFDT, **un accord a été signé par des organisations syndicales représentant plus de 50 % des suffrages aux dernières élections CSE**. Sans cette signature, c'est une **décision unilatérale de La Poste**, bien moins favorable, qui se serait appliquée.

Des horaires adaptés à chaque brigade

La CFDT a veillé à ce que la nouvelle organisation du temps de travail respecte l'équilibre vie pro/vie perso. Voici un aperçu des nouveaux rythmes par brigade :

VITAMINEZ LE
DIALOGUE SOCIAL !



Brigade	Période de référence	Durée moyenne de travail
Matin 1	1 semaine	35h
Matin 2 / Mixte / Après-midi	3 semaines	35h
½ Nuit	4 semaines	33h15
Soirée	4 semaines	32h24
Nuit	4 semaines	32h

Les équipes de **soirée, demi-nuit et nuit** bénéficieront de **titres-restaurant**.

Un accompagnement financier négocié par la CFDT

Malgré les réticences de la direction et ce, à plusieurs de nos propositions, la CFDT a obtenu un **ASF** (Accompagnement Social et Financier) significatif. Certes, certaines sommes auraient pu être plus ambitieuses, mais **nous avons évité le pire et sécurisé le meilleur possible** dans ce contexte.

À noter que **l'introduction du travail du dimanche**, encadrée par cet **ASF**, constitue une exception notable pour la DOT SUD. En effet, elle ne l'a pas voulu à la PFC Clermont. La CFDT reste vigilante quant aux impacts de ces nouveaux horaires sur les conditions de travail des agents concernés.

La CFDT a obtenu des **primes individuelles** pour compenser les impacts de la réorganisation :

Motif	Montant brut
Augmentation du nombre de vacances	200 €
Travail du dimanche 1/4	300 €
Travail du dimanche 2/4	600 €
Intégration à la brigade mixte	800 €
Adaptation au SDI	300 €
Compensation perte titres-restaurant	300 €
Fonction supprimée (RLP nuit, RIO)	1 200 €
Passage nuit → jour	2 500 €
Evolution de fonction ADS en équipier spécialisé	200 €
Compensation pour perte des astreintes structurelles	150 €

Versement prévu : octobre 2025 (SDI : avril 2026).

Tournez la page →



Adhérez en ligne





COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

NB : Pour les agents passant de la brigade soirée/nuit à la brigade demi-nuit, maintien de l'indemnité de nuit à taux plein pendant 18 mois, puis à 50 % durant les 6 mois suivants.

Des perspectives d'évolution pour tous

L'accord prévoit des **promotions et un Schéma Directeur Industriel (SDI)** qui ouvrent de **vraies perspectives d'évolution pour toutes les catégories de personnel**. C'est de bonne augure pour la reconnaissance des compétences et des parcours professionnels. Aussi, **un processus de déploiement des formations et accompagnements spécifiques est prévu pour les RE 3.1/3.2**, afin de leur permettre de postuler sur les postes de superviseurs. Ce dispositif pourrait également être étendu aux 2.3, dans une logique de valorisation des compétences et de promotion interne.

Cette demande portée par la CFDT vise à garantir une **accessibilité équitable à la fonctionnalité de supervision (3.3)**, dont la mise en service est annoncée pour mars 2026. Il s'agit d'un vrai atout pour les agents souhaitant évoluer vers des fonctions d'encadrement.

La CFDT a obtenu un **plan de promotion dans le cadre de la nouvelle organisation** :

Promotion	Nombre d'agents / Période
Niveau 1.2 → 1.3	8 agents / 1er semestre 2026
Niveau 2.1 → 2.2	5 agents / 2ème semestre 2026
Niveau 2.2 → 2.3	5 agents / 2ème semestre 2026
Recrutements en CDI	4 agents / 2ème semestre 2025



La CFDT,
1^{er} syndicat
de France
1^{er} syndicat à
Colissimo

Sans la signature CFDT, c'était une décision unilatérale de La Poste !

Grâce à la signature des OS représentant **plus de 50 % des suffrages des agents Colissimo** (CFDT, FO, CFE-CGC), nous avons évité une application unilatérale, **moins favorable**.

La CFDT, fidèle à ses valeurs :

- Dialogue social exigeant
- Équité pour toutes les catégories
- Recherche de solutions concrètes

Nous avons négocié avec **détermination et responsabilité**, toujours dans l'intérêt collectif.

Continuons ensemble à faire entendre votre voix !

La CFDT reste à **vos côtés** pour veiller à la bonne application de l'accord et pour **porter vos revendications au quotidien**. Une commission de suivi peut être déclenchée à tout moment (uniquement avec les signataires) pour traiter les cas litigieux et pour porter vos réclamations. Attention ! il va falloir être vigilants car le processus sera long à mettre en place, notamment côté SDI. N'hésitez pas à nous contacter, à venir nous voir pour toutes questions et problèmes rencontrés !



Vos DS CFDT :

- ▶ Maud CELIK
06 12 85 80 16
- ▶ Joseph LOUIS
06 28 50 56 40
- ▶ Kamel BOSLI
06 13 06 40 58
- ▶ Jean-Paul LOUIS
07 44 82 09 41



Adhérez en ligne



F3CCFD



F3CCFD



F3C-CFD



F3C.CFD.FR

S'ENGAGER POUR CHACUN,
AGIR POUR TOUS !



WINGZ

Ne pas jeter sur la voie publique